

Procès-verbal du Conseil d'administration d'improvisation Nouveau-Brunswick
Réunion régulière du 11 novembre 2019

Présences :

Michel M. Albert, président

Isabelle Godin, représentante des officiels

Guyane Pelletier, représentante des entraîneurs, via Skype

Carolyn Ouellette, représentante Jeunesse, via Skype

Isabel Goguen, directrice générale

Absences :

Olivier Robichaud, vice-président interne

Nicholas Berry, vice-président exécutif

1. Ouverture de la réunion

Le président, Michel M. Albert, déclare l'ouverture de la réunion à 19h40.

2. Vérification du quorum

Le quorum est atteint.

3. Nomination du/de la secrétaire d'assemblée

La représentante des entraîneurs propose Isabelle Godin comme secrétaire d'assemblée, appuyé par la représentante jeunesse. Adopté à l'unanimité.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La représentante des officiels propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté. Appuyé par la représentante Jeunesse. Adopté à l'unanimité.

5. Lecture et adoption du procès-verbal du CA du 6 octobre 2019

Le président propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2019 tel que présenté. Appuyé par la représentante des officiels. Adopté à l'unanimité.

6. Affaires découlant du procès-verbal

Association des aînés - La demande de fonds pour laquelle nous avons été approchés pour offrir notre appui ne sera soumise qu'à un moment ultérieur. On ne sait pas pour combien de temps le projet est repoussé pour l'instant.

Événement interprovincial - La directrice générale est toujours en train de peaufiner la demande avant sa soumission en décembre. On a fait l'ajout de Terre-Neuve-et-Labrador à l'initiative suite à la recommandation de notre agent provincial.

7. Révision des politiques

Mandat et élections du.de la représentant.e Jeunesse

Lors de la rencontre du comité ad hoc pour la révision des politiques, le cas du.de la représentant.e Jeunesse au sein de la loi électorale a été soulevé. La formule employée jusqu'à maintenant est problématique pour deux raisons. Le fait que les élections ont lieu en novembre peut nuire à certaines équipes qui ne sont pas encore complètes à ce temps de l'année. Ils n'ont donc pas nécessairement de représentant.e.s choisi.e.s quand il y aurait peut-être de l'intérêt dans cette équipe pour siéger au CA. Le deuxième problème est le fait que le.la membre élu.e au CA est souvent finissant.e. Cela signifie qu'à partir de juin jusqu'aux nouvelles élections, le.la représentant.e Jeunesse n'est plus membre du réseau secondaire.

Pour ces raisons, le comité recommande que le mandat du.de la représentant.e Jeunesse suive l'année scolaire, soit du 1er juillet suivant son élection jusqu'au 30 juin suivant. Les élections du.de la représentant.e Jeunesse auraient alors lieu durant la rencontre annuelle des représentant.e.s d'équipe pendant le tournoi de qualification. Il est important de noter que, même si les changements sont votés au CA et, par la suite à l'AGA, des élections auront tout de même lieu en novembre 2019 pour cette position avec un mandat raccourci allant du 1er décembre 2019 au 30 juin 2020 afin d'effectuer la transition.

Le président propose l'adoption de la loi électorale révisée à condition que le changement constitutionnel approprié soit adopté à l'AGA. Appuyé par la représentante des entraîneurs. Adopté à l'unanimité.

Le reste

Les autres changements apportés aux politiques sont surtout pour clarifier des passages peu clairs ou retirer des procédures qui sont désuètes. Les changements dignes de mention sont l'ajout du.de la Statisticien.ne en chef parmi les officiel.le.s qui doivent être accrédité.e.s, au même titre que les juges de salle (politique d'accréditation des officiels du N.-B.), le retrait des étudiant.e.s provenant d'une autre institution post secondaire autre que l'Université de Moncton dans l'éligibilité à la bourse d'étude pour plutôt miser sur la rétention des étudiant.e.s à l'UMoncton plutôt qu'aider au recrutement, et mettre en place un montant minimum pour la remise de la bourse dans le cas où le montant recueilli pendant le Match des Ancien.ne.s ne serait pas apte à aider suffisamment le membre sélectionné sur le plan financier (politique de don de bourse d'étude).

Il serait important pour le prochain CA de se pencher sur la question du déclin de la présence du public et de l'implication de l'Université de Moncton dans la promotion de l'événement. Il pourrait être intéressant de parler plus en profondeur avec l'organisation

pour s'assurer que l'événement soit mis à l'horaire des Rendez-vous de l'alUMni dans un cadre plus culturel que sportif.

Pour plus de détails sur le raisonnement derrière ces changements, voir le document « Recommandations du comité des politiques 2019 » en annexe.

Le président propose l'adoption des autres politiques révisées. Appuyé par la représentante des entraîneurs. Adopté à l'unanimité.

Les autres changements et justifications par rapport à chacune des recommandations sont disponibles en annexe dans le document « Recommandations du comité des politiques 2019 ».

7. Changement constitutionnel

Suite à l'adoption de la loi électorale révisée, les modifications à apporter à la constitution ont été mis à l'écrit (voir Annexe 2).

Le président propose que le changement constitutionnel à l'article 15 de la Constitution tel que présenté soit soumis à l'A.G.A. Appuyé par la représentante jeunesse. Adopté à l'unanimité.

8. Sensitivité culturelle

Suite à la Gougoune Dorée 2019, le CA avait décidé qu'on devrait parler de sensibilité culturelle lors de la rencontre annuelle des officiel.le.s, la formation du mois d'octobre. Malheureusement, par erreur humaine, le point n'a pas été discuté lors de celle-ci.

La discussion, qui a déjà eu lieu autour de la table dans le passé, et bien des membres ont été consultés pendant l'année. Le CA détermine que le point peut être réglé entre nous plutôt que d'avoir à emmener la discussion à un autre forum, comme l'A.G.A. par exemple. La question peut facilement être réglée en abordant le sujet avant chaque tournoi avec les arbitres sélectionnés tout en échangeant les *À la manière de* qui seront en usage lors dudit tournoi. Le cas qui a mené à une plainte, une *À la manière d'une légende autochtone*, n'avait pas sa place dans le climat social actuel. Nous ne croyons tout de même pas que cela signifie que nous devrions éliminer toutes les *À la manière de* à connotation culturelle comme par exemple, les films de Kung Fu. Les discussions d'avant match devront être claires quant à l'interdiction de tous gestes et termes racistes, interdiction qui s'applique de toute façon à toutes les improvisations, qu'elles aient une catégorie ou qu'elles soient libres. L'arbitre devra sévir si des jeunes contreviennent à cette norme de respect.

Le président propose qu'avant chaque tournoi, les arbitres soient rappelés de faire preuve de sensibilité culturelle lors de l'écriture de leurs thèmes. Appuyé par la représentante des officiels. Adopté à l'unanimité.

9. Ordre du jour de l'A.G.A.

L'ordre du jour reste très simple afin que la réunion se déroule sans problème et assez rapidement. Aux procédures normales s'ajoutent le changement constitutionnel. Les membres peuvent encore soumettre des points à ajouter à l'ordre du jour et un autre vote aura lieu plus tard si nécessaire, à la même réunion à laquelle le choix de la présidence d'élections sera fait.

La représentante des entraîneurs propose l'ordre du jour de l'AGA tel que présenté. Appuyé par la représentante des officiels. Adopté à l'unanimité.

10. Trousse d'ateliers

Jean-Sébastien Levesque a été engagé pour faire la recherche et l'écriture du document, Sarah Picard pour le design et Josée Robichaud pour la photographie afin de rendre le document plus imagé. Nous voulons que la recherche et écriture soient terminées en fin décembre pour ensuite passer à la prise des photos et le montage qui devrait être complété le 31 janvier. Les photographies seront prises à l'aide de l'appui de bénévoles.

11. Tournée provinciale

Les dix régions ont été contactées, il y a beaucoup d'enthousiasme puisque ces régions ont un accès limité à ce genre d'activités. On a de bonnes expériences de travail avec des agents de développement communautaire dans les écoles et le roulement va bien. On espère avoir une session en décembre et les autres auront plutôt lieu en fin janvier/février. Ultimement, on aimerait avoir deux sessions au moins en décembre. Du côté des autres sources de financement, on n'a pas de nouvelles pour l'instant. Ils ont aimé les documents soumis, mais on ne sait pas si ça va mener à plus de financement. On continue à avancer comme si on ne peut visiter que 10 régions. Si on reçoit plus d'argent, tant mieux, on étendra les démarches au reste des écoles. Quatre formateurs ont été embauchés afin d'assurer que, si nécessaire, nous pouvons donner des ateliers dans deux régions durant la même fin de semaine.

Du coup, ces démarches nous permettent de voir comment évoluent les différentes régions et de les aider au développement des écoles nourricières et de la rétention lors de leur arrivée au secondaire.

12. Varia

a) Invitation à un panel sur l'évolution des arts

L'organisme a reçu une lettre qui nous informe qu'il va y avoir une session de participation en art et culture du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire une discussion dans la sphère économique et artistique pour le provincial afin de rendre l'art plus viable au Nouveau-Brunswick. Nous aurons plus de détails bientôt par rapport à où aura lieu cette rencontre et si nous sommes disponibles pour y être. Il pourrait s'agir d'une bonne occasion pour que des improvisateurs puissent obtenir le statut d'artiste professionnel. S'il y a plusieurs sessions, Impro NB pourra demander à quelqu'un de se présenter dans différentes régions en notre nom.

13. Prochaine rencontre du C.A.

Notre prochaine rencontre aura lieu en ligne pour les décisions relatives à l'élection de la présidence d'élection et, dans le cas où de nouveaux points y ont été apportés, le vote de l'ordre du jour révisé de l'AGA. Elle aura lieu à 10h le 17 novembre.

14. Clôture de la réunion

Le président propose la clôture de la réunion à 20h46.

ANNEXE 1

Recommandations faites par le comité de révision des politiques d'ImproNB 2019

1.1 LOI ÉLECTORALE D'IMPROVISATION NOUVEAU-BRUNSWICK

5.4 et 6.3 Amener le texte en ligne avec la pratique :

Les candidat.e.s peuvent se proposer eux.elles-mêmes au poste convoité, ou être proposé.e par un.e membre; un appui d'un.e autre membre est ensuite requis pour rendre la candidature officielle.

De plus, il est recommandé de changer le mandat du.de la représentant.e Jeunesse du 1^{er} juillet au 30 juin, avec une élection en personne à la réunion des représentant.e d'équipe au tournoi de qualification, élection faite parmi ces représentant.e et, s'il y a lieu, leurs successeur.e.s. D'une part, cela éviterait le problème du.de la représentant.e en 12^e année qui gradue et doit continuer à représenter un réseau dont il.elle ne fait plus partie. D'une autre, on réglerait le problème signalé par nos dernières présidences d'élection, que les équipes ne sont pas encore organisées en novembre, nous forçant à repousser l'élection ou à accepter que la participation sera faible.

Il faudrait aussi faire un certain changement à la constitution, donc si on approuve ce changement en C.A., il ne deviendra vrai que s'il passe ensuite à l'A.G.A. À noter aussi qu'un.e représentant.e Jeunesse sera tout de même élu.e en novembre cette année, mais que son mandat finira le 30 juin pour qu'on embarque sur le nouvel horaire.

1.2 POLITIQUE D'ACCRÉDITATION DES OFFICIELS D'IMPROVISATION NB

Ajout du.de la Statisticien.ne en chef parmi les officiel.le.s qui doivent être accrédité.e.s, au même titre et suivant les mêmes modalités que les juges de salle.

8.2. Au lieu de dire que la grille d'évaluation est disponible en annexe, on dira plutôt qu'elle sera disponible auprès d'ImproNB.

1.3 POLITIQUE D'UTILISATION DES CARTES DE DÉBIT ET DE CRÉDIT

Changer le point 6 à : La direction générale d'Improvisation Nouveau-Brunswick devra soumettre un rapport concernant l'utilisation des cartes de débit et de crédit à la demande de la présidence.

Dans la pratique, on n'utilise pas assez les cartes pour qu'un rapport soit fait mensuellement au C.E. La présidence étant responsable des finances et des ressources humaines devrait pouvoir demander de voir les relevés de compte pour s'assurer que l'employé.e ne commet pas de fraude, mais un rapport ponctuel n'est pas nécessaire.

1.6 POLITIQUE RELATIVE À LA VÉRIFICATION DU CASIER JUDICIAIRE

Au point 2, noter que la politique s'applique aux officiel.le.s. Ça ne dit rien et on pourrait croire que les entraîneur.e.s y sont assujetti.e.s, ce qui n'est pas le cas.

1.7 POLITIQUE DE DON DE BOURSE D'ÉTUDE

3.1 L'ajout l'an dernier que le.la récipiendaire pourrait venir d'une institution autre que l'Université de Moncton a créé plusieurs problèmes. Certains ont été arrangés pendant l'année (un non-sens par rapport au statut d'étudiant pendant l'été), mais d'autres survivent (les CCNB n'utilisent pas les notes sur 4.3 comme l'UMoncton, donc rendent le point 3.2 inutilisable. Après discussion, nous avons cerné le problème d'interprétation de la politique dans l'ère pré-contextualisation. Il faut comprendre que la bourse est une entente avec l'UMoncton. En échange pour l'utilisation de salles sur le campus et l'équipement de la Licum pour un événement tel que le match des anciens, on

donne une bourse à un.e de ses étudiant.e.s. C'est aussi comme ça qu'on règle le problème de faire de l'argent sur le dos de l'Université au Match des Anciens - on la redonne toute mais d'une façon qui aide un.e de nos membres. De plus, toutes les études démontrent que le recrutement n'est pas un problème, c'est la rétention qui l'est. La bourse est donc donnée à un.e étudiant.e qui n'entre PAS en première année, mais plutôt à quelqu'un qui est engagé dans ses études et ni quittera pas après sa première année, l'aidant dans un temps où les bourses et les économies sont plus rares. En incluant d'autres institutions, on risque de remettre la bourse à des étudiant.e.s qui sont effectivement en première année et pourraient faire demi-tour après cette seule année, s'appuyant sur leur diplôme de collège, par exemple, pour intégrer le marché du travail. Pour toutes ces raisons - problèmes logiques avec le reste de la politique, entente spécifique avec l'UMoncton qui est sa seule raison d'exister, et focus sur la rétention - le comité recommande fortement d'enlever la notion d'éligibilité si on provient d'une autre institution.

3.5. Ajouter que « la qualité de l'implication sera la critère principal pour départager les candidat.e.s éligible; » ce qui nous permet d'enlever une phrase qui ne fait pas de sens au point 4.3.

4.3. Dire qu'un membre de l'alUMni doit faire partie du comité de sélection, c'est confondre l'association des ancien.ne.s du CAMPUS de Moncton avec le statut d'ancien.ne.s tout court. Nous recommandons plutôt « diplômé.e d'un des campus de l'Université de Moncton », vu que la bourse elle-même peut être donné à des ancien.ne.s de n'importe lequel et qu'un biais pro-Moncton ne devrait pas paraître dans la politique.

La clause mentionnant le C.A. implique que le C.A. doit approuver le choix du comité, ce qui n'est pas vrai. On devrait tout simplement inscrire : « La décision de ce comité sera prise avant la rentrée universitaire, et la bourse remise en début d'année. » En pratique, seule la direction générale (et les signataires) a besoin de l'information en bonne et due forme. Le C.A. sera informé à la tenue de sa prochaine réunion, mais n'a pas, par exemple, le pouvoir de renverser une décision d'un comité de sélection qu'il a lui-même choisi.

4.6. Dans la perspective où on a vu un clair déclin dans la participation et donc les revenus du Match des Anciens, on peut se questionner sur la viabilité de donner une bourse plus petite d'année en année. En d'autres mots, est-ce qu'un montant X vaut la peine, ou nous fait paraître mal sans vraiment aider l'étudiant.e choisi.e? Nous recommandons donc l'ajout d'un point 4.6 qui lirait : « Si le montant de la bourse, selon les revenus du Match des Ancien.ne.s d'une année, est en-deça de 400\$, le Conseil d'Administration pourra décider de ne pas faire l'appel de candidature pour la bourse et de commuter le montant à la bourse de l'année suivante. »

ANNEXE 2
CHANGEMENT CONSTITUTIONNEL PROPOSÉ
À L'A.G.A. D'IMPROVISATION NB 2019

Attendu que présentement le.la représentant.e Jeunesse peut être mandaté de tenir son poste au-delà de ses études secondaires pendant quel temps il.elle n'est plus membre du réseau qu'il.elle représente pour une durée de 5 mois.

Attendu qu'il a déjà fallu repousser l'élection du.de la représentant.e Jeunesse parce que les comités d'impro n'étaient pas encore assez fonctionnels ou organisés à la fin novembre.

Et attendu que la plus grande participation des représentant.e.s de chaque école est à la réunion tenue annuellement au Tournoi de Qualification.

Le Conseil d'administration d'ImproNB propose le changement constitutionnel suivant :

Art. 15. MANDAT DES DIRIGEANT.E.S

Le mandat des membres du conseil d'administration est un (1) an, soit du 1 décembre au 30 novembre suivant, **ou dans le cas du représentant Jeunesse, du 1 juillet au 30 juin.**